

Réf.	2026	13
------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
26/03/2026	26/03/2026	En exercice	Présents	Votants
		19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DEGIVRY Thierry, **DUPONT** Catherine, **CIPRES** Manuel, **DUVAL** Emmanuelle, **GERARD** Pascal, **NORDBERG** Anne-Rose, **DECKX** Tineke, **DELANGUE** Marjorie, **SCHMIDT** Éric, **RIEL** Yannick, **LAMBERT** Stéphanie, **BRUNEL** Jérémie, **TREMBLAY** Fanny, **GIRAUD** Elie, **ARTUS** Séverine, **LE BOUEDEC** Marianne.

Absents ayant donné procuration à :

Madame **LANIQUE** Sophie a donné procuration à Monsieur **GIRAUD** Elie

Monsieur **SOLTANI** Thomas a donné procuration à Madame **TREMBLAY** Fanny

Monsieur **GOBLET** Emmanuel a donné procuration à Madame **DUPONT** Catherine

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DEL-2026-13 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT DE L'ORGE

VU l'arrêté n° 2011-PREF-DRCL du 19 octobre 2011, portant adhésion de la commune de Fontenay-lès-Briis au Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval.

VU l'arrêté n° 2019-PREF-DRCL-496 du 23 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat de l'Orge,

VU l'article 7 des statuts du Syndicat qui précise que les communes dont le nombre d'habitants retenu est inférieur à 3500 ne disposent que d'un délégué titulaire et d'un suppléant,

VU les élections municipales en date du 15 mars 2026,

VU l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 abstention (Madame ARTUS Séverine)

DÉCIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat de l'Orge.

DÉSIGNE pour représenter la commune au sein du Syndicat de l'Orge

- ✚ Délégué titulaire : Monsieur DEGIVRY Thierry
- ✚ Délégué suppléant : Monsieur BRUNEL Jérémie

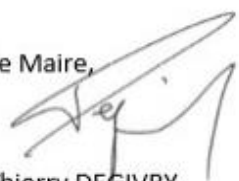
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 3 avril 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal



Le Maire,


Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20260408-DEL13_SYND_ORGE-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026